

DEPARTEMENT DE MAINE ET LOIRE

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE D'ÉCUILLÉ

DÉLIBERATION N° 2024-49

DATE DE LA CONVOCATION

28/06/2024

NOMBRES DE CONSEILLERS

En exercice 13

Présents 09

Votants 09

DELIBERATION N°2024-49

FINANCES

CREATION D'UNE
LIGNE DE TRESORERIE
POUR LE RELAI
FC TVA

Séance du 7 JUILLET 2024

Membres élus : 15 en fonction : 13 présents : 9

Sous la Présidence de Monsieur Jean-Louis DEMOIS, Maire

Membres présents :

Monsieur David BARAIZE, Madame Ophélie COSTA, Monsieur Mickaël BRETON, Madame Cécile HUET, Monsieur Eric SINTES, Madame Sylvie DOUBLE, Madame Victoire JONCHERAY, Madame Marie-Claire SACHET - Conseillers municipaux.

Membres absents excusés et/ou ayant donnés pouvoir :

Madame Virginie MARZIN, absente

Monsieur Léo PINETON DE CHAMBRUN, absent

Madame Cécile GUILBERT, absente

Secrétaire de séance : Madame Ophélie COSTA

Objet : Finances – Création d'une ligne de trésorerie pour le relai FC TVA

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le besoin prévisionnel de trésorerie de l'année 2024

VU la proposition faite par le Crédit agricole ;

CONSIDERANT que les crédits de trésorerie, consentis par des établissements bancaires, ne concourent pas à l'équilibre du budget mais à celui de sa trésorerie,

CONSIDERANT le programme de travaux pour la rénovation et l'extension de la mairie qui représentera un montant estimé aujourd'hui à 1.4 million, et qu'afin de faire face au décalage de trésorerie lié au délai de versement du FC TVA, évalué à 240 000€, nous demandons un crédit court terme à hauteur de 130 000 €.

Le Conseil municipal :

✓ **DECIDE** de demander à la Caisse Régionale du Crédit agricole Mutuel de l'Anjou et du Maine, l'attribution d'une ouverture de crédit dans la limite de 130 000 € pour le relai subventions, aux conditions suivantes :

- Montant : 130 000 €
- Durée : 2 ans dont 1 an de différé d'amortissement

DATE DE LA CONVOCATION

28/06/2024

NOMBRES DE CONSEILLERS

En exercice 13

Présents 09

Votants 09

DELIBERATION N°2024-49

FINANCES

CREATION D'UNE
LIGNE DE TRESORERIE
POUR LE RELAI
FC TVA

- Taux variable : Euribor 12 mois
Index de juin 2024 = +3,680 %,
- Prélèvement des intérêts : Annuel
- Frais de dossier : 250 €
- ✓ **PREND** l'engagement, au nom de la commune, d'inscrire en priorité chaque année en dépenses obligatoires au budget les sommes nécessaires au remboursement des échéances ;
- ✓ **PREND** l'engagement, pendant toute la durée du prêt, de créer et de mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les impositions nécessaires au remboursement des échéances.
- ✓ **CONFERE** à Monsieur le Maire ou un de ses adjoints, toutes délégations utiles pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré approuve la délibération à l'unanimité.

Fait à Écuillé, le 7 juillet 2024.
Extrait certifié conforme,
Le Maire,
J-L. DEMOIS.

